

OBJET / GAIA

**ALSH : projet
d'animation pour
les jeunes ados
pour la saison
2021 et
tarification**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
28 juin 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procurateur / Ahalordea : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Roger Barbier à Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau à M. Robert Poulou, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

Mme Aristizabal, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que depuis 2015, la commune de Cambo-Les-Bains a pris la compétence de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH avec la création de la structure « L'Ile aux enfants » pour les jeunes de 2 ans et demi à 13 ans. Ce dernier organise l'accueil périscolaire (matinée, au moment de la pause méridienne, en fin d'après-midi et le mercredi) ainsi que l'accueil extrascolaire pendant les vacances scolaires sur la base d'un projet éducatif et pédagogique. La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs et le personnel communal formés et qualifiés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur sous la vigilance de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale – DDCS.

Par décision n° 2020-016 en date du 18 décembre 2020, le Maire a signé un marché de prestations de services pour la mise à disposition d'une équipe d'animation pour l'encadrement des activités périscolaires avec l'Association UFCV (Union Française de Centres de Vacances) – Délégation Régionale de Bordeaux pour les mineurs âgés de 2 ans et demi à 13 ans.

Cette année, pour mener à bien sa politique sociale et éducative fortement impactée par la pandémie de la COVID 19, un sondage a été mené auprès des élèves scolarisés dans les trois établissements d'enseignement du 2nd degré (collèges) de la Commune. Il en ressort que les jeunes adolescents de 14/15 ans sont demandeurs

d'activités de loisirs visant à favoriser leur autonomie et leur épanouissement tout en prenant en considération leurs besoins.

A cet effet, l'adjointe au maire et la responsable du service Education Enfance et Jeunesse de la Commune avec l'UFCV se sont concertés pour proposer un projet d'activités permettant aux jeunes domiciliés ou scolarisés sur la commune d'accéder aux loisirs, au sport et à la culture.

Pour cette première année de fonctionnement, ce projet pédagogique et de fonctionnement s'organiserà sur 9 jours d'ouverture du 8 juillet au 29 juillet 2021 à raison de 3 jours hebdomadaires hors jour férié avec la programmation de 3 soirées (jusqu'à 22 h 00) organisées les jeudis, selon le programme d'animation défini.

Le nombre de participants est fixé à 16 jeunes maximum.

La participation des familles est établie suivant le quotient familial défini par la Caisse d'Allocations Familiales – CAF et correspond à la tarification des 2 ans et demi à 13 ans, validée par délibération n° 02-03-2020-012 prise en date du 2 mars 2020 par le Conseil municipal. Seul, un supplément éventuel en fonction des activités proposées en extérieur sera appliqué sur la base de 7 € /enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de ce service à destination des ados de 14/15 ans, présenté en annexe,
- VALIDE les tarifs annexés à la présente,
- AUTORISE le Maire à signer un avenant pour permettre la mise à disposition d'animateur dédié à cette tranche d'âge 14/15 ans par l'UFCV et toute pièce s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza